

## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 1/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2020/878

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 01604
Dénomination OLEOIDRO 1

UFI: CVJ0-7051-400N-8KWM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Protecteur oleohydrofugeant pour terres cuites, pierres et ciment.

Utilisations IdentifiéesIndustriellesProfessionnellesConsommateursUsage professionnel--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale KEMIKA SPA
Adresse Via G. Di Vittorio, 55
Localité et Etat 15076 OVADA (AL)

ITALIA

Tél. ++39 0143 80494 Fax ++39 0143 823068 info@kemikaspa.com www.kemikagroup.com

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

servizio.clienti@kemikaspa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à Tel ++39 0143 80494 (8.30-17.30) - Mob ++39 336 688893 (h 24)

Centres Antipoison:

Hôpital Niguarda - Milan ++39 02 66101029 Hôpital F.Widal - Paris ++33 01 40 05 48 48 Hôpital Central - Nancy ++33 03 83 22 50 50

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, catégorie 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Irritation cutanée, catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

unique, catégorie 3

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

catégorie 3 néfastes à long terme.



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 2/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:







Mentions d'avertissement:

Danger

## Mentions de danger:

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.

**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**H315** Provoque une irritation cutanée.

**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Contient: 1-METHOXY-2-PROPANOL

hydrocarbures, C9-. C11, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates

Produit non destiné aux usages prévus par la Dir. 2004/42/CE.

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

1-METHOXY-2-PROPANOL

CAS 107-98-2 54 ≤ x < 58 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336

CE 203-539-1

INDEX 603-064-00-3

Règ. REACH 01-2119457435-XXXX



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 3/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

Solvente nafta da petrolio

CAS 128601-23-0  $12 \le x < 15$ Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336,

Aquatic Chronic 2 H411, EUH066

CE 918-668-5

INDEX -

Règ. REACH 01-2119455851-35

Isobutyl trimethoxysilane

CAS 18395-30-7  $8 \le x < 11,5$ Flam. Liq. 3 H226, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336

CE 242-272-5

INDEX -

Règ. REACH 01-2119964478-21-0000 hydrocarbures, C9-. C11, n-/ iso-/

cyclo- alkanes, < 2% aromates

CAS 64742-48-9  $6 \le x < 9$ Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 919-857-5

INDEX -

Règ. REACH 01-2119463258-33

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d`arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin. INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les movens d'extinction sont les suivants

: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l`arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 4/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:



Hrvatska

## **KEMIKA SPA**

## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 5/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

DEU Deutschland Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte.

MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher

Arbeitsstoffe, Mitteilung 56

**ESP** España Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021 FRA France

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu,

graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021) Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81

ITA Italia

ROU România Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea

și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006

United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020) OEL EU

Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

ACGIH 2021

TLV-ACGIH

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

Valeur limite de seuil Туре état TWA/8h STEL/15min

#### Notes

HRV

GBR

EU

Observations								
	<u> </u>	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
AGW	DEU	370	100	740	200	<u> </u>		
MAK	DEU	370	100	740	200			
VLA	ESP	375	100	568	150	PEAU		
VLEP	FRA	188	50	375	100	PEAU		
GVI/KGVI	HRV	375	100	568	150	·	·	
VLEP	ITA	375	100	568	150	PEAU		
TLV	ROU	375	100	568	150	PEAU	<del></del>	
WEL	GBR	375	100	560	150	PEAU		
OEL	EU	375	100	568	150	PEAU		
TLV-ACGIH	·	184	50	368	100		•	
Concentration prévue s	sans effet sur l'environnement	- PNEC				,	•	
Valeur de référence en eau douce				10	<del>.</del>	mg/l	·	
Valeur de référence en eau de mer				1		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				100		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				5,2		mg/kg		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				5,49	·	mg/kg		
Valeur de référence pour l'atmosphère				100	<u>.</u>	mg/l	•	

## Santé -

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les				Effets sur les			
	consommateur				travailleurs			
	S							
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém
			chroniques	chroniques			chroniques	chroniques
Orale	·		·	·		•	VND	3,3 mg/kg
		•	VAID	10.0	- FF0 F /	VAID	VAID	
Inhalation			VND	43,9 mg/mc	553,5 mg/mc	VND	VND	369 mg/mc
Dermique			VND	18,1 mg/kg			VND	50,6 mg/kg



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 6/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

Solvente nafta da petrolio Valeur limite de seuil

état TWA/8h STEL/15min Type

Notes

Observations

mg/m3 ppm mg/m3 ppm

TLV-ACGIH 100 19

Santé -

Niveau dérivé sans	effet - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	•	VND	11 mg/kg	VND	•	VND	
Inhalation	VND	•	VND	32 mg/m3	VND	•	VND	150 mg/m3
Dermigue	VND		VND	11 ma/ka	VND		VND	25 ma/ka

## hydrocarbures, C9-. C11, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates

Valeur limite de seuil

Туре état TWA/8h STEL/15min

Notes

Observations

mg/m3 ppm mg/m3 mag TLV-ACGIH 1200

Santé -

Niveau dérivé sans effet - D	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		•	VND	125 mg/kg	•			
Inhalation			VND	900 mg/mc			VND	871 mg/mc
Dermique			VND	125 mg/kg			VND	208 mg/kg

197

## Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

Vérifier la disponibilité d'eau pour un rinçage rapide dans le lieu de travail.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie I (Norme EN 374). Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

## PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 7/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION RESPIRATOIRE

Évitez l'inhalation de vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique Couleur Odeur Seuil olfactif	liquide incolore caractéristique de solvant solventato	Méthode:Visuel Note:Méthode visuelle Méthode:Olfactif  Méthode:Olfactif Concentration: 100 %
Point de fusion ou de congélation	< 0 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières.
Point initial d`ébullition	non déterminé	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières
Intervalle d`ébullition	80-100 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières
Inflammabilité	inflammable	Méthode:Données estimées sur les caractéristiques physico- chimiques des matières premières.
Limite inférieur d'explosion	pas applicable	Motif d'absence de donnée:Non Explosif, valeur estimée sur la base des caractéristiques chimiques/physiques des matières premières.
Limite supérieur d'explosion	pas applicable	Motif d'absence de donnée:Non Explosif, valeur estimée sur la base des caractéristiques chimiques/physiques des matières premières.
Point d`éclair	45 °C	Méthode: Valeur estimée basée sur les substances.
Température d`auto-inflammabilité	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Sans objet
Température de décomposition Température de décomposition auto-	pas disponible pas disponible	Motif d`absence de donnée:Sans objet Motif d`absence de donnée:Sans objet
accélérée (TDAA) pH	pas disponible	Motif d`absence de donnée:Non applicabile.
Viscosité cinématique	pas disponible	motil d'absence de donnée. Non applicable.
Viscosité dynamique	20 cps	Méthode:Dato stimato sulla base delle materie prime.
Solubilité	insoluble dans l'eau	Méthode:Méthode interne MA-19
Taux de dissolution	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Sans objet
Coefficient de partage: n-octanol/eau Stabilité de la dispersion	pas disponible pas disponible	Motif d'absence de donnée:Non déterminable pour un mélange. Motif d'absence de donnée:Sans objet
Pression de vapeur	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Sans objet
Densité et/ou densité relative	0.918	Méthode: Méthode interne
Densité de vapeur relative	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Sans objet
Caractéristiques des particules		
Méthode:	Non rilevante	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 8/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/CE)

Propriétés explosives non explosif Motif d'absence de donnée:Non Explosif, valeur estimée sur la

base des caractéristiques chimiques/physiques des matières

Propriétés comburantes non comburant Motif d'absence de donnée:Sans objet

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Dissout différentes matières plastiques. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts.

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d`ignition.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Éviter l'exposition à: air.

## 10.5. Matières incompatibles

1-METHOXY-2-PROPANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

## **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 9/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

#### Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

#### 1-METHOXY-2-PROPANOL

 LD50 (Dermal):
 13000 mg/kg Rabbit

 LD50 (Oral):
 5300 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 54,6 mg/l/4h Rat

## Solvente nafta da petrolio

 LD50 (Dermal):
 > 3160 mg/kg rabbit

 LD50 (Oral):
 3592 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 6193 mg/mc/4h rat

## Isobutyl trimethoxysilane

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg rat LC50 (Inhalation vapeurs): 25 mg/l (6 h) rat

## hydrocarbures, C9-. C11, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates

 LD50 (Dermal):
 > 5000 mg/kg rabbit

 LD50 (Oral):
 > 5000 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 4951 mg/mc rat

# CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

## <u>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



# **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 10/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

## SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

## MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## <u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d`exposition

Informations pas disponibles

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 11/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

## Voie d`exposition

Informations pas disponibles

## DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

## 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

## 12.1. Toxicité

Isobutyl trimethoxysilane

LC50 - Poissons 100 mg/l/96h brachydanio rerio
EC50 - Crustacés > 864 mg/l/48h Daphnia magna

hydrocarbures, C9-. C11, n-/ iso-/ cyclo-

alkanes, < 2% aromates

LC50 - Poissons > 1000 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 1000 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 1000 mg/l/72h

Solvente nafta da petrolio

LC50 - Poissons 9,2 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 3,2 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 2,9 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

< 1

## 12.2. Persistance et dégradabilité

1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

Solvente nafta da petrolio Rapidement dégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 12/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL IMDG: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL IATA: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3





## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 13/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

14.4. Groupe d'emballage

Ш ADR / RID, IMDG, IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO NO IMDG: IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 30 Quantités Code de Limitées: 5 L restriction en

tunnels: (D/E)

Special provision: 163, 367, 650

IMDG: EMS: F-E, <u>S-E</u> Quantités

Limitées: 5 L

IATA: Cargo: Quantitè Mode maximale: 220 L d'emballage:

366

Pass : Quantitè Mode maximale: 60 L d'emballage:

355

A3, A72, A192 Special provision:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

<u>Produit</u>

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (CE) No. 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.



## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 14/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm:

Aucune

VOC (Directive 2004/42/CE):

Vernis et lasures intérieur / extérieur pour finitions.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

Solvente nafta da petrolio

# **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques

# Cemicospa

## **KEMIKA SPA**

## **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

Page n. 15/16

Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)

- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP) 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP) 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)

- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP) 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP) 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

## MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.



# **OLEOIDRO 1**

Revision n. 2

du 11/05/2022

Imprimè le 11/05/2022

01111000111	OLLOIDI(O 1	Page n. 16/16
		Remplace la révision:1 (Imprimè le: 20/09/2019)
		Tremplate is reflective (implante is: 25/25/25/25
NA - USC - All		
Modifications par rapport a la revision   Des modifications ont été apportées al	precedente.	
Modifications par rapport à la révision Des modifications ont été apportées au 02 / 04 / 08 / 09.	an occiono outrantes.	